



N° 740
15-09-2005

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

JOURNÉE NATIONALE D'ACTION INTERPROFESSIONNELLE LE 4 OCTOBRE

- Salaires
- Emplois
- Pouvoir d'achat
- Droits des salariés

FORUM INTERNATIONAL DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT :
S'inscrire tout de suite pour une participation massive de la profession

VOUS NE FAITES PAS TOUJOURS DE
DIFFÉRENCE ENTRE VOTRE VIE
PRIVÉE ET VOTRE VIE D'ENSEIGNANT.
NOUS NON PLUS.



CONTRAT RAQVAM

- Quand vous utilisez votre matériel personnel dans le cadre de votre activité d'enseignant, notre contrat Raqvam l'assure contre le vol ou les dommages éventuels.

Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL

Parlons vrai !

La double arnaque

Quand une augmentation de 25% devient en réalité 8,7% ?

Quand le MEN oublie que nos traitements ont été réévalués dernièrement ?

En effet, toute HSE perçue par un collègue correspond à 1/36ème d'une HSA majorée de 15%

Le taux de l'heure supplémentaire attribué pour effectuer les remplacements correspond à 1/36ème d'une HSA (taux normal) majorée de 25%

Cherchez l'erreur : Entre le taux normal d'une HSE, et celui qui est proposé pour le remplacement, l'augmentation n'est plus que de 8,7%

De plus, les taux annoncés dans la dernière lettre flash du MEN, ont été calculés sur le taux de l'HSA au 1er février 2005 et non celui de juillet 2005. Le MEN aurait-il oublié que nos traitements ont été revalorisés, certes trop peu, de 0,5% ?

Alors, Un peu plus d'honnêteté dans la politique de communication !

SOMMAIRE

- Edito p. 3
- Actualités p. 4
- Hommage à A. Kawa p. 4
- CDN du 30/08/05 p. 5
- Installations sportives p. 5
- Décrets "Loi Fillon" p. 6 - 7
- Remplacements p. 8
- Concours de recrutement p. 9
- Forum international Nov 2005 p. 10 - 11
- Salaires p. 12
- Protection sociale p. 12
- Hors classe profs et agrégés p. 13
- Juridique p. 14
- UNSS p. 14
- JO 2012, suites p. 15

Edito

Ce sera le 4 octobre.

Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour que la réaction syndicale se dresse face à la politique gouvernementale. L'unité d'action de l'ensemble des secteurs publics et privés s'est rapidement réalisée : elle révèle un malaise que la société ressent ces dernières années accentué par les mesures prises pendant les 100 premiers jours de de Villepin et les suivants ! Les salaires, l'emploi, les services publics sont mis en coupes réglées; les protections sociales sont désignées comme des survivances intolérables en même temps que la compétition généralisée est présumée moderne !

Les statistiques sur le chômage sont trafiquées et le seul pouvoir d'achat qui progresse est celui des très riches (1). Nous sommes avertis : pour gagner plus il faudra travailler plus. La ligne est d'essorer les salariés, de maintenir un lourd chômage pour faire pression sur les salaires, d'asphyxier les services publics pour mieux préparer leur privatisation, finalement de contester l'idée d'intérêt général pour mieux opposer les citoyens entre eux. Voilà ce que nous contestons et voilà ce que chacun doit s'efforcer de combattre aussi. Le rendez-vous du 4 octobre est, de ce point de vue-là, incontournable.

La politique éducative est menée au pas de charge; les négociations sont inertes, et le «dialogue social» est au point mort. Nous ne devons laisser passer aucune opportunité de réagir. La rentrée est là avec sa cohorte de problèmes même si tout est fait pour les diluer, les étaler dans le temps du premier trimestre. La politique d'économie budgétaire a conduit à supprimer 18000 postes d'enseignants en 3 ans et plus de 30000 emplois d'encadrement éducatif divers; les effets de ces décisions se traduisent en sous recrutements et offre de formation toujours plus réduite; les effets sur la réussite des jeunes se résument toujours au constat que 7 à 15% de la population scolarisée ne tire pas les bénéfices attendus de la formation. Certains trouvent là les justifications pour des saignées supplémentaires... C'est cette spirale autodestructrice qu'il faut arrêter.

Le 4 octobre doit nous aider à nous adresser à nouveau aux collègues, aux parents et aux élus pour poursuivre le travail inlassable pour notre vision renouvelée de l'école, de ses missions et de ses personnels. Tous les sondages le montrent : ceux-ci sont considérés comme les chevilles ouvrières des succès de notre système éducatif.

C'est cela que nous devons préserver et c'est pour cela que nous serons dans les grèves et manifestations du 4 octobre.

(1) La fortune professionnelle, qui ne recouvre pas toute leur fortune privée (!), des 500 premiers classés, a progressé de 8,2% en 2004 ! Elle s'établit à près de 3 fois le budget de l'EN !



Jean LAFONTAN
Secrétaire Général
le 9 Septembre 2005



INCENDIES EN SÉRIE : CE N'EST PAS UNE FATALITÉ !

A Paris, 26 morts rue de Provence, 2 morts rue de Pixéricourt, 17 morts boulevard Vincent Auriol, 7 morts rue du Roi Doré, 36 enfants décédés au total et des dizaines de blessés graves.

Les organisations signataires, réunies le 29 août à Paris, se recueillent devant les victimes des incendies qui viennent de se produire coup sur coup. Elles assurent les familles sinistrées de leur totale solidarité.

La communauté africaine et immigrée est durement frappée. Une peur légitime s'empare de tous les ménages modestes, immigrés, précaires, sans-papiers, qui vivent dans ces brasiers en puissance : taudis, bidonvilles, foyers, logements surpeuplés, hôtels meublés

Nous n'admettons pas que «l'inventaire» de ces lieux soit le prétexte à amplifier les expulsions. Ces drames révèlent la situation catastrophique du logement qui perdure depuis des années. Celle-ci s'aggrave de jour en jour avec les mesures du gouvernement actuel. L'inadmissible est dépassé, il faut des mesures d'urgence et une toute autre politique du logement à Paris, en Ile-de-France et dans tout le pays.

Il faut construire des logements sociaux en quantité et qualité pour satisfaire les besoins de toutes les familles

NOUS EXIGEONS :

- des mesures d'urgence et de relogement de toutes les personnes sinistrées et menacées, dans de vrais logements aux normes et décents,
- des mesures de protections immédiates pour les résidents en attendant leur relogement,
- l'arrêt immédiat des expulsions locatives,
- la construction accélérée et massive de logements sociaux pour répondre aux besoins des 345.000 demandeurs d'Ile-de-France,
- la réquisition et la réhabilitation des logements vides, des logements sociaux viables promis à la démolition.

Nous exigeons une table ronde réunissant Etat, villes, associations, syndicats, constructeurs sociaux.



Dernière minute

Communiqué de Presse



Journée nationale d'action interprofessionnelle le 4 octobre prochain

L'annonce d'une journée nationale d'action interprofessionnelle le 4 octobre, rassemblant salariés du privé et du public, retraités et chômeurs, correspond au souci que la FSU a maintes fois exprimé de contribuer à construire un puissant mouvement revendicatif visant à mettre en échec une politique de régressions sociales et faire avancer des alternatives positives en matière d'emploi, de salaires, de retraites, de droits, de service public et d'éducation. Elle s'en félicite et entend donc tout faire pour assurer, en recherchant les convergences les plus larges, une participation massive des personnels, actifs et retraités, à cette journée de grèves et de manifestations. Elle en précisera les modalités dans la prochaine réunion de ses instances.

Paris le 8 septembre 2005

HOMMAGE À ANDRÉ KAWA*

André Kawa nous a quitté le 31 août après un dernier combat contre la maladie.

Parmi les collègues présents à la cérémonie du 03 septembre, le SNEP était représenté par Christophe Mauvillain (S3 Poitiers), Guy Aubarbier (S2 86), Jacques Rouyer (Centre EPS et Société). Au nom du secrétariat national, Alain Goudard a rendu hommage au militant qu'a été André Kawa :

« ...*ECRIRE* : voilà bien qui caractérise André. Et ses écrits restent, essentiels, fondamentaux, pour comprendre la force de son engagement dans et pour son métier : professeur d'EPS. Ils sont très rares, dans notre petite communauté professionnelle, à avoir été aussi loin, aussi profondément, dans l'analyse de cette alchimie provoquée par la rencontre d'un enseignant, d'un groupe d'enfants, et d'une activité sportive.

C'est dans la mise en œuvre de cette rencontre qu'André a exprimé les valeurs humaines les plus essentielles : l'équité, la solidarité, le sens, le goût, et la valeur de l'action collective. Avec ce merveilleux regard sur la jeunesse, et la conviction jamais prise en défaut qu' «ils sont bien tous éduqués».

Une vie faite d'engagement, de militantisme, d'intégrité, de respect du mandat et de la parole donnée. Aujourd'hui tout autant qu'hier, voilà bien qui a du sens et pour lequel André n'a cessé de nous montrer la voie...»

* André Kawa a été secrétaire académique du SNEP Poitiers de 1979 à 1981, membre du bureau départemental de la Vienne, et auteur de plusieurs ouvrages et contributions sur la didactique des sports collectifs.

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

CONSEIL DÉLIBÉRATIF NATIONAL DU 30 AOÛT 2005

Dans le contexte caractérisé par l'éditorial de ce bulletin, le CDN a réaffirmé qu'il s'agit bien à la fois :

- de se mobiliser pour enrayer au jour le jour les dégradations en cours, tant dans l'exercice de notre métier que dans l'ensemble des situations qui relèvent de la vie économique et sociale;
- d'être avec la FSU à l'initiative ou partie prenante «en toute indépendance», de rencontres publiques les plus largement unitaires qui visent à la construction d'une alternative à la politique libérale qui nous est imposée.

Dans cette perspective le CDN a appelé ses militants, à tous les niveaux, à développer, dès la rentrée, notamment lors d'AG des personnels et avant le CDNE des 15 et 16 septembre 2005 les contacts et débats avec le maximum de collègues pour :

- échanger sur l'analyse de la situation en cours,
- débattre des actions à engager et de s'organiser pour les réussir,
- discuter des perspectives à venir.

Il faut prioritairement :

- assurer la mobilisation du plus grand nombre par des voies diversifiées à la fois sur les questions disciplinaires, sur l'école, les services publics, les salaires, le pouvoir d'achat, la protection sociale, etc. (en s'appuyant sur notre expérience de l'an passé auprès des collègues, parents, élèves, élus et qui a abouti aux 450 000 signatures),
- dénoncer la précarisation de l'emploi et proposer des recrutements de personnels titulaires, qualifiés en lieu et place des emplois aidés,
- faire de l'éducation et particulièrement de la défense et de la promotion et du sport scolaire une des questions majeures de cette rentrée.
- organiser dans chaque établissement, dans l'unité la plus large, la résistance collective à la mise en œuvre des premiers textes d'application de la Loi Fillon et d'avancer des réponses alternatives,
- organiser avec les autres personnels du second degré l'action contre le décret sur le remplacement de courte durée et le rejet du protocole; débattre avec eux et les parents des meilleures façons d'assurer la continuité du service public d'éducation; rencontrer les chefs d'établissement. Sur cette base le SNEP proposera à ses partenaires l'élaboration d'une pétition à destination des personnels,

- combattre les transformations radicales de la gestion des carrières des personnels (hors classes) et obtenir des modalités pour permettre l'accès de tous à des fins de carrières améliorées,
- débattre et préparer l'action nécessaire, y compris la grève, au moment le plus approprié compte tenu des mobilisations qui se développent,
- préparer localement, sur la base de nos revendications, les actions inter-confédérales qui se dessinent,

- assurer le succès du forum international du SNEP, ce qui nécessite un investissement important et urgent des militants,
- développer la campagne des élections professionnelles pour le succès des listes SNEP et FSU,
- organiser dès maintenant une campagne de syndicalisation massive au SNEP.

A nous d'y œuvrer sans relâche, chacun à notre niveau.

INSTALLATIONS SPORTIVES ET CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT

1. Un problème de sécurité, de responsabilité ?

Voir

- Sur le site du SNEP dans «*équipements/sécurité*», le décret 96495 du 4.06.96 relatif à la sécurité des buts mobiles et la circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004 sur «*les risques particuliers de l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire*».
- Sur le site WWW.education.gouv.fr/syst/ons/, les documents réalisés par l'Observatoire National de la Sécurité.

Intervenir

- Par écrit auprès du chef d'établissement et du propriétaire de l'installation pour signaler toute anomalie et exiger les réparations nécessaires.
- Alerter le Conseil d'Administration.

2. La natation

Voir

- Sur le site SNEP la circulaire natation n°2004-139 du 13 juillet 2004 modifiée par la circulaire n°2004-173 du 15 octobre 2004 qui modifie l'organisation du groupe par rapport à la circulaire de 1965 qui est abrogée.

Attention

- Un groupe d'élève ne sachant pas nager (- de 15 m) ne devra pas dépasser 12 élèves par professeur.
- Un groupe n'ayant pas satisfait au test du 50 m en eau profonde, ne devra pas dépasser 15 élèves.

3. Des installations insuffisantes voire... inexistantes ?

Voir

- Dans le SNEP Atout, la circulaire interministérielle du 9.03.92, l'arrêt du Conseil d'Etat du 10.01.94, l'article 40 de la loi sur le Sport du 6.07.00.
- Sur le site du SNEP dans «*équipements/sécurité*» : les revendications du SNEP et le rapport CATHALA.
- Les ouvrages du SNEP : «*Les grandes salles pour*

l'EPS» et «*Les piscines pour l'EPS*» dont nombre d'architectes, bureaux d'études, conseils généraux et régionaux se sont déjà emparés (bon de commande sur le site du SNEP).

Intervenir

- Poser ce problème en terme d'urgence au chef d'établissement, aux parents, à l'IA (collège), au Recteur (lycée) et s'adresser aux élus du Conseil Général ou Régional.
- Négocier des créneaux sur les installations municipales les plus proches. Si l'accès est facturé par le propriétaire, exiger la prise en charge financière par le Conseil Général (pour les collèges) ou Régional (pour les lycées).
- Si des déplacements sont nécessaires, exiger de ces mêmes collectivités de rattachement le déblocage de crédits transports.
- Quant à l'action de longue durée pour obtenir des «*salles de classe pour l'EPS*», elle s'engagera dès le premier CA et avec l'aide du SNEP départemental ou académique.

4. Quelques pistes pour agir

- Intervenir collectivement auprès du chef d'établissement après accord au sein de l'équipe EPS.
- Formaliser par écrit (voir tracés et réservations sur le site du SNEP) les améliorations correspondantes aux besoins
- Saisir si nécessaire par courrier l'IA, le Recteur et l'IPR (transmettre tout courrier par la voie hiérarchique et par voie directe avec mention : «*pour information*»).
- Conserver un double de toutes vos interventions, courriers et réponses obtenues.
- Informer le SNEP (départemental ou académique) de vos démarches.

Martine LE FERRAND
martine.leferrand@snepfsu.net



QUELLE RENTRÉE POUR L'EPS ?

Cette rentrée 2005 est marquée par les retombées du budget 2005, insuffisant, et par la mise en place progressive de la loi Fillon. L'EPS comme les autres disciplines est confrontée aux dégâts engendrés par les suppressions massives de postes au budget, sur les horaires obligatoires, les options, les forfaits AS, les effectifs par classe, les conditions d'affectation et de travail. Sur chaque difficulté il s'agit d'informer le SNEP et de mener l'action.

Suite au vote de la loi Fillon, dès maintenant la centration sur un socle commun, dont est exclue l'EPS, va entraîner des évolutions (inégalités face à la formation, centration de l'aide aux élèves sur les seules disciplines du socle, statut différent des disciplines scolaires pour le passage en classe supérieure, voire statut des enseignants en conseil de classe...). La professionnalité des enseignants d'EPS, la place de l'EPS peuvent être remises en cause à terme. Heureusement, notre action de l'an passé, à laquelle nombre d'entre vous ont participé (initiatives revendicatives diverses, grèves, 450 000 pétitions «pas d'éducation sans EPS», interventions auprès des députés et sénateurs, etc.), ont obligé le gouvernement à affirmer que les horaires obligatoires d'EPS ne seraient pas remis en cause et à revenir sur sa proposition de rendre l'EPS facultative aux examens. On comprend mieux le retard pris pour la publication des textes «évaluation» pour les CAP, BEP et Bac Pro, ... si l'EPS n'avait plus été obligatoire à ces examens, les textes n'auraient pas pu être les mêmes. Car une des caractéristiques de la rentrée c'est qu'en EPS, de nouveau, nous allons devoir travailler, en lycée, sans avoir pu anticiper puisque de nouveaux référentiels bac ont été publiés au BO du 21 juillet ! Pire pour ce qui est de la voie professionnelle : les textes concernant les examens de cette année ne sont toujours pas parus au BO (1). Les collègues de LP et de SEP ont donc dû préparer leur année, choisir les activités enseignées, sans savoir s'ils seront en conformité avec les textes ! C'est inadmissible.

Dans une situation où les enjeux pour notre discipline sont considérables, le Forum international de l'éducation physique et du Sport organisé par le SNEP et le Centre EPS et Société début novembre revêt une importance indéniable. La participation du plus grand nombre possible de collègues enseignants d'EPS et professeurs de sport est indispensable : inscrivez-vous !

Serge CHABROL - serge.chabrol@snepsu.net

(1)- L'arrêté est paru au JO du 21 juillet

DÉCRETS «LOI FILLON» : le ministre a choisi le passage en force.

Malgré les camouflets successifs essayés au CSE le 7 juillet et au CTPM le 13 (cf. les articles d'Alain Becker p. 5 et de Jean Fayemendy p 11 du bulletin précédent, en date du 30 août), le nouveau ministre de l'EN, après avoir semblé vouloir entendre les propositions syndicales sur les projets de décrets d'application de la loi Fillon, a finalement cédé aux injonctions de la majorité parlementaire : c'est le passage en force qui a été choisi.

Certes, quelques aménagements ont été obtenus, mais qui ne remettent nullement en cause l'orientation générale que les syndicats de la FSU continuent donc de contester. Neuf décrets et deux arrêtés sont publiés au BO 31 du 1er septembre 2005. La plupart concernent les collègues et lycées.

● Haut Conseil de l'éducation (Décret 2005-999 du 22/8/05)

Sa création induit la suppression de deux instances qui, au moins formellement, autorisaient une réflexion pluraliste : le HCEE (haut comité d'évaluation de l'école) instance de concertation incluant les syndicats (le SNEP y avait un siège de suppléant), et le CNP (conseil national des programmes).

Sa composition (9 membres nommés par les présidents de la République, de l'Assemblée Nationale, du Sénat, du Conseil économique et social) n'est pas une garantie d'indépendance, en particulier dans le contexte politique actuel. Les

orientations des ministres et de la majorité actuelle ne seront à coup sûr pas «violemment contestées». En regard de ces critiques, les missions importantes confiées au HCE – avis et propositions sur la pédagogie, les programmes, l'évaluation des élèves, l'organisation du système éducatif, avis sur la définition du socle commun, sur le cahier des charges de la formation dispensée en IUFM, bilan des résultats du système éducatif – justifient le rejet de ce texte par le CSE, avec 44 voix contre et, une pour, ... la seule voix du MEDEF. L'acceptation par le ministre qu'un comité consultatif, au sein duquel siègeront des représentants syndicaux «choisis» (?), «assiste» le HCE, n'est pas un gage suffisant de réflexions, propositions et décisions pluralistes.

● Dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège (Décret 2005-1013 du 24/8/05)

C'est un décret qui transforme la scolarité au collège en modifiant de façon sensible le décret du 29 mai 96. Dans le prolongement de la loi Fillon, le socle commun commence à organiser les enseignements et les divers dispositifs. Exclue de ce socle, l'EPS devient avec les disciplines artistiques et la technologie, une discipline de «second rang» avec toutes les conséquences qu'une autonomie plus importante des collèges peuvent induire : suppression d'aides obtenues antérieurement, par exemple de soutien en natation, baisse d'horaires pour certains élèves, dévalorisation de l'image de la discipline et du statut de ses enseignants (pour-



quoi 4h en 6ème ? rôle des enseignants d'EPS dans les conseils de classe ? pertinence de désigner des enseignants d'EPS professeurs principaux ? ...) Dans ce contexte, on mesure l'importance du fait que notre lutte de l'hiver dernier ait permis de maintenir l'EPS comme discipline obligatoire au Brevet.

Si le «contrat individuel de réussite éducative» a cédé la place au PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) qui ne fait plus l'objet d'un document signé par l'élève et ses parents, il reste dépendant des seules disciplines du socle, qui deviennent de facto celles (les seules ?) dans lesquelles il faut réussir, et donc travailler ... Il peut être mal vécu par les élèves concernés, rendus responsables de leur échec, encore plus dévalorisés par les aménagements de leurs horaires d'enseignement et de leur cursus.

Concrètement, le manque de moyens a contraint le ministère à différer d'un an (rentrée 2006) la mise en place du PPRE. Les annonces concernant le budget 2006 ne laissent que peu d'espoir pour un financement ambitieux de cette aide aux élèves en difficulté. Ce seront donc essentiellement des redéploiements qui, dans les collèges, déshabilleront les uns pour habiller les autres.

Le décret maintient la possibilité de «formations partiellement ou totalement aménagées, le cas échéant dans des structures particulières, pour répondre à des objectifs d'ordre linguistique, artistique, sportif.» «Les modalités d'organisation ... sont définies par le ministre de l'éducation, le cas échéant conjointement avec les ministres concernés.» Et si cela permettait de faire la clarté et de redonner de la cohérence au dispositif des SSS (sections sportives scolaires), dont beaucoup glissent progressivement vers une dépendance forte envers les fédérations sportives au détriment de la responsabilité des collèges ?

● Diplôme national du Brevet (Décret 2005-1010 du 22/8/05)

Il crée des mentions au DNB : «assez bien» entre 12 et 14, «bien» de 14 à 16 et «très bien» à 16 et plus.

Cette disposition, transposition des mentions du baccalauréat, est à mettre en relation avec la décision d'instituer des bourses au mérite pour les élèves sortant de 3e, en les attribuant essentiellement aux élèves déjà boursiers selon les notes du Brevet et les mentions obtenues. La FSU s'est opposée au décret sur les bourses au mérite (de même d'ailleurs que les 2 fédérations de parents), car dans la situation sociale actuelle, avec le développement de la pauvreté, c'est un débat global qui s'impose sur les bourses, le plafond de ressources et le volume total des aides à la scolarité. Le ministère préfère trier les pauvres méritants et les autres, avec le risque évident que ces derniers soient



encore plus exclus et pauvres ... Le décret sur les bourses au mérite n'a pas encore été publié.

La connotation sociale de ce décret n'est donc qu'illusoire, d'autant plus que l'égalité de traitement des élèves est loin d'être garantie, du fait de la part importante de CCF au brevet et parce que, hors les mentions Bien ou Très bien, le nombre de bénéficiaires dépendra des contingents départementaux ou académiques.

● Modalités d'attribution du diplôme national du brevet (Arrêté du 28/7/05)

Contrairement à ce qu'avait annoncé la circulaire de rentrée, le brevet 2006 reste organisé sur la base du CCF en 4e et 3e et des trois épreuves écrites, dans les trois séries (collège, technologique et professionnelle). La modification apportée concerne la prise en compte possible de l'option «découverte professionnelle 6h» (en 3e uniquement, évidemment) dans le cadre du CCF, à la place de la LV2 (série collège) ou en plus, en minorant le coefficient de la technologie dans les autres séries.

S'il apparaît logique que tous les enseignements suivis puissent être pris en compte au DNB, on peut s'interroger sur ce que sera réellement ce module de DP 6h, en particulier vu le manque d'anticipation et de préparation de ce nouvel «enseignement». C'est encore un coup de canif dans le caractère «national» du DNB : pas de contenus définis, pas de modalités d'évaluation prévues, une improvisation générale ...

● Règlement général du baccalauréat général (Décret 2005-1002 du 23/8/05)

Il autorise la désignation d'inspecteurs ou d'ensei-

gnants étrangers comme membre des jurys du baccalauréat binationaux ou option internationale. Ce décret avait obtenu un vote pour majoritaire du CSE, avec 33 voix «pour» dont celles de la FSU.

● Règlement général du brevet de technicien supérieur (Décret 2005-1037 du 26/8/05)

Les bacheliers professionnels ayant obtenu une mention «très bien» ou «bien» peuvent être admis «de droit» dans une STS du même champ professionnel. Favorable sur le principe à cette disposition, la FSU s'est abstenue au CSE, considérant qu'un dispositif d'aide à la réussite en 1e année de BTS pour les élèves concernés est indispensable, mais n'est pas envisagé.

● Remplacement de courte durée des personnels enseignants dans les établissements d'enseignement du second degré (Décret 2005-1035 du 26/8/05 et Note de service 2005-130 du 30/8/05)

● Taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées au titre du remplacement de courte durée (Décret 2005-1036 du 26/8/05)

C'est le décret dont on parle à cette rentrée. Cf. l'article de M. Charpin et la pétition, en page 8 de ce bulletin.

Michel FOUQUET
michel.fouquet@snepsu.net



DECRET SUR LES REMPLACEMENTS : DANGER !

Loi d'orientation Fillon : «Les enseignants contribuent à la continuité de l'enseignement sous l'autorité du chef d'établissement, en assurant des enseignements complémentaires.»

Malgré l'opposition de tous les syndicats qui l'ont rejeté au Comité Technique paritaire du 13 juillet, un décret publié au Journal Officiel du 27 août impose, pour les remplacements de courte durée, un dispositif autoritaire contraignant les enseignants de l'établissement à remplacer leurs collègues pour les absences de moins de deux semaines.

Textes parus au BO n° 31 du 1er septembre 2005 :

- décret n° 2005-1035 du 26-08-2005, note de service 2005-130 du 30-08-2005 - remplacement de courte durée des personnels enseignants dans les établissements d'enseignement du second degré
- décret 2005-1036 du 26-08-2005 – Taux de rémunération des heures

LES MESURES DECRETEES

- le chef d'établissement élabore en concertation avec les équipes pédagogiques un protocole pour les remplacements de courte durée et présente ce protocole au conseil d'administration qui est régulièrement informé des conditions de sa mise en œuvre.
- Les enseignants volontaires «testeront» le système au cours du 1er trimestre.

A partir du 1er janvier 2006 le dispositif sera obligatoire, le chef d'établissement pourra imposer jusqu'à 5 HS par semaine, toutes HS confondues, à concurrence de 60 H par an, à un enseignant disponible pour effectuer le remplacement d'un collègue absent,

- Ces heures seront rémunérées de façon spécifique, majorées par rapport à l'heure supplémentaire annuelle
- Les remplacements se feront dans la ou les disciplines de qualification de l'enseignant chargé du remplacement qui devra être prévenu au moins 24h à l'avance. (les stagiaires sont exclus du dispositif et les personnels à temps partiel ne peuvent y participer qu'à leur demande)

LE PROBLEME DU NON-REMPLACEMENT DES ENSEIGNANTS ABSENTS EXISTE.

Les remplacements d'absences supérieures à 2 semaines doivent être assurés par des titulaires remplaçants. Dans certaines académies, les professeurs absents sont remplacés après 3 semaines, voire un mois (même en EPS déclarée par le Ministère «discipline excédentaire»). Partout dans les établissements, les suppressions successives de personnel d'encadrement (MI/SE, aides éducateurs remplacés par un nombre moindre d'assistants d'éducation) se repercutent sur la non couverture des absences ponctuelles.

SANS RIEN REGLER POUR LE REMPLACEMENT DES ABSENCES LONGUES LE DISPOSITIF MIS EN PLACE EST INEFFICACE POUR LES ABSENCES DE MOINS DE 15 JOURS

Les contraintes d'emplois du temps, de locaux, vont amener inévitablement à remplacer le professeur absent par un enseignant d'une autre discipline, ne connaissant pas nécessairement la classe et qui fera donc au mieux de la garderie «qualifiée» ! En EPS, comment faire face à la nécessité d'installations sportives utilisables au pied levé ? Le fait d'être amené à travailler éventuellement 5 heures hebdomadaires en plus, annoncées 24h à l'avance, ne peut se faire qu'au détriment du reste des tâches de l'enseignant et représente une importante surcharge de travail. Devra-t-on renoncer à la formation continue, à toute autre absence justi-

fiée, pour ne pas imposer à nos collègues une telle contrainte ? Contribuera-t-on à renforcer la cohésion des équipes en créant des tensions dans les établissements, en culpabilisant les absents, en remodelant l'organisation du travail des enseignants, par exemple, en organisant des emplois du temps de façon à permettre prioritairement le remplacement entre collègues au détriment du travail par niveau de classe ?

LES CHOIX ET SOLUTIONS ARRETEES SONT A SITUER DANS LE CADRE D'UNE NOUVELLE GESTION DES PERSONNELS ET DANS UN CONTEXTE DE MODIFICATION DES MAXIMA DE SERVICES ET DES STATUTS.

Ils tendent vers

- Un alourdissement de la charge de travail des enseignants C'est une augmentation déguisée de nos maxima de service
- Une remise en cause de la définition nationale des services.
- Un retour à la bi valence qui pointe son nez avec l'instauration de mentions complémentaires aux CAPES et CAPEPS
- Une évolution de la conception du métier : il n'y aurait pas de travail pour un enseignant hors présence des élèves : tout le travail de conception, de concertation, de préparation est ignoré.

Les conséquences en sont prévisibles :

- Sur la gestion des personnels
 - renforcement de la promotion au mérite
 - pression en matière de FPC, d'animation de l'AS, de droits syndicaux, ...
 - emplois du temps organisés de façon à permettre prioritairement le remplacement entre collègues (cela joue à la fois sur la qualité de l'emploi du temps de chacun mais aussi sur l'organisation du travail en équipe)
- Sur les équipes pédagogiques et la qualité de l'enseignement
 - casse des solidarités et risque de mise à l'index des collègues les plus souvent absents (personnels engagés dans la FPC ou l'UNSS, responsables syndicaux ...)
 - un enseignant qui assure 25h semaine au lieu de 20 est-il aussi performant ?
 - déstructuration de certaines méthodes de travail
 - diminution de nombre de personnels intervenant dans les établissements

Sur l'emploi :

En alourdissant le service des titulaires on dégrade leurs conditions d'emploi et on sacrifie les recrutements

C'est tout à fait dans la logique de la politique gouvernementale (Résumé de l'intervention de Devedjian sur la 2 le 6 septembre) : «le déficit de l'état est énorme, il faut réduire la dépense publique. Il est injuste que les fonctionnaires n'aient pas le droit de faire des Heures supplémentaires. En ne remplaçant qu'un fonctionnaire partant à la retraite sur 2 et en utilisant une partie de l'argent pour des HSA, l'état ferait des économies et le pouvoir d'achat des fonctionnaires augmenterait.»

IL EXISTE D'AUTRES REPONSES EFFICACES

Avec les tZR :

- L'augmentation du nombre de titulaires remplaçants, la volonté de se pencher sur les possibilités d'amélioration de leur gestion et la redéfinition de leurs missions,
- La planification de toutes les absences institutionnelles prévisibles et la prévision d'une carte annuelle de remplacement de ces absences.
- Le rattachement systématique d'un TZR dans les établissements où des personnels sont amenés à s'absenter souvent ou l'étude de la mise à disposition d'un TZR pour un groupe restreint d'établissements dans lesquels, il pourrait intervenir ponctuellement.

Rappelons que l'utilisation des TZR alimente les recrutements d'enseignants alors que les HS tendent vers une diminution du nombre de ceux-ci.

Avec davantage d'adultes dans les établissements

En recrutant des MI/SE, et autres adultes qualifiés, sans statut public.

Ainsi, les absences prévues peuvent être préparées. Un travail précis peut être donné (devoir, recherche au CDI...), le travail en autonomie peut être envisagé

DISONS NON AUX REMPLACEMENTS DE ROBIEN ! NON AU PROTOCOLE PROPOSE ! AVEC LES PARENTS, RÉCLAMONS DE MEILLEURES SOLUTIONS, FAISONS NOUS ENTENDRE AU MOMENT DU PASSAGE DU PROTOCOLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La bataille au niveau local est décisive. Elle prendra appui sur des initiatives nationales. Une pétition électronique commune avec le SNES et le SNUEP en direction du ministère et des chefs d'établissement est accessible en ligne.

<http://www.snefsu.net>
Signez là, diffusez la.

Michèle CHARPIN
michele.charpin@snefsu.net



CONCOURS DE RECRUTEMENT : Controverse avec les Présidents de jury (1)

CAPEPS EXTERNE

Nous avons pris connaissance au BO du 19.05.05 d'une modification du programme de l'écrit 1 du CAPEPS externe. Trop lourd déjà selon les formateurs, celui-ci est élargi à l'étude de «*l'éducation physique et sportive en Europe aujourd'hui, son organisation, ses objectifs*» sans que la notion d'Europe soit par ailleurs définie. On peut d'abord s'étonner qu'on opère une telle modification fin mai 2005 pour la session 2006.

Les experts consultés, dont Thierry Terret (2) évoquent par ailleurs la faiblesse tant quantitative que qualitative des travaux en français sur ce thème même si quelques ressources anglo-saxonnes existent. Il ne s'agit pas d'une simple variation programmatique. La modification opérée en introduisant une autre temporalité, un autre espace opère une transformation de la nature et de la fonction de l'épreuve elle-même.

Aucun concours de recrutement d'enseignants ne s'engage en France aujourd'hui dans cette voie. Pourquoi avoir fait ce choix en EPS ?

Nous avons fait connaître au Président de jury, Alain Hébrard, notre désaccord et exiger du Ministre qu'on en revienne au programme 2005, qu'on explore d'autres voies que le concours pour aborder cette question.

AGREGATION INTERNE

C'est dans le BO du 30.06.05 que nous avons découvert pour la session 2006 une modification du programme de l'écrit II de l'agrégation interne dont nous rappelons ici l'intitulé : «*composition portant sur les données scientifiques des APS, aspects biologiques, psychologiques et sociologiques des pratiques corporelles en relation avec les mises en œuvres didactiques. Les sujets portent sur des thèmes exigeant à la fois des connaissances scientifiques et la maîtrise de données relatives à l'EPS. Il est attendu des candidats qu'ils choisissent et utilisent les données scientifiques pertinentes les plus susceptibles d'éclairer les mises en œuvre didactiques de cet enseignement*».

Celle-ci introduit comme objet d'étude : «*les activités visant le développement et l'entretien de soi*». Aucun texte réglementaire programmatique (programmes collège, lycées généraux et technologiques, LP) ne fonde l'existence de telles APSA. Ces textes par ailleurs précisent que «*toutes les activités enseignées doivent viser le développement des ressources et l'acquisition de connaissances... liées à l'organisation et à l'entretien de la vie physique*». Le patrimoine tant scientifique que professionnel tentant de définir l'existence de telles «*activités*» est restreint et objet de profondes controverses.

Nous avons demandé à Michel Volondat, Président du jury, de retirer ce thème d'étude du programme

de l'agrégation 2006. Pour les raisons évoquées ci-dessus, nous avons jugé déraisonnable d'introduire cette notion dans le programme, de mobiliser le travail des candidats sur un élément aussi contesté que celui-là. Tout le monde sait qu'introduire dans un concours d'agrégation un tel sujet de réflexion revient à le valider.

La chose l'est d'autant plus que les finalités actuelles de l'EPS (3e visée), les programmes lycées en introduisant comme «*5eme type de compétence de la dimension culturelle : orienter et développer les effets de l'activité physique (au singulier) en vue de l'entretien de soi*» permettent d'introduire à l'écrit II des sujets portant «*sur l'entretien de soi*».

Le rapport étant établi sous la responsabilité du Président du jury, nous avons souhaité que ce dernier le retire du site internet ministériel. Fin juillet, sans réponse nous avons saisi le Ministre.

A cette date nous n'avons aucun retour de qui que ce soit. Pourtant des questions précises ont été posées, des actes ont été souhaités. Nous savons, parce qu'il nous en a informé, que le Président du jury de l'agrégation a communiqué les courriers que nous lui avions adressés aux membres du jury.

Le Directeur de la DPE, responsable des concours, interrogé, nous dit qu'il a saisi les Présidents concernés et qu'il attend des réponses.



Sans réponse du Président, fin juillet, nous avons demandé au Ministre qu'il procède au retrait de ce programme.

Bientôt les candidats retrouveront leurs formateurs et les préparations aux concours 2006 commenceront.

Sur quelles bases ?

RAPPORT DE L'AGREGATION INTERNE 2005

Procédant à la lecture du rapport du jury de l'agrégation interne 2005, nous avons redécouvert que les deux épreuves d'admissibilité portaient sur la même thématique : le débat sur les classifications que les programmes lycées n'ont pas voulu délibérément clore et qui reste l'objet d'une divergence avec le SNEP. Poussant un peu plus l'investigation, nous avons pris connaissance du rapport de l'écrit I 2005 (censé servir de boussole aux candidats et aux formateurs pour la session 2006) proprement inacceptable au plan intellectuel contrastant d'ailleurs avec la grande qualité du rapport sur l'écrit II.

(1) Alain Hébrard, Doyen de l'Inspection générale, Président du Capeps externe 2005 – Michel Volondat, Inspecteur général, Président de l'Agrégation interne 2005. Pour plus d'éléments consulter notre site www.snefpsu.net rubrique Actualités - Communications

(2) Professeur des Universités Lyon 1, Président de l'ISHPES

Alain BECKER
alain.becker@snefpsu.net



FORUM 2005 Mille voix pour l'éducation physique !

L'année 2005 est l'année internationale de l'éducation et du sport (décision de l'ONU). Le SNEP ne pouvait l'ignorer.

Dans la foulée de la bataille contre la loi Fillon, pour la reconnaissance de la participation de toutes les disciplines, à égalité, à la formation générale de la personne, pour une école réellement démocratique, nous nous sommes engagés dans l'organisation d'un **évènement d'une ampleur inégalée** : rassembler 1000 professionnels de l'enseignement et de l'animation pour promouvoir une éducation physique de qualité et un sport transformé, repensé à partir de préoccupations humanistes. **Un véritable forum social se déroulera les 4, 5 et 6 novembre 2005 à Paris**, à la cité universitaire internationale, sous le patronage de l'UNESCO.

Trois jours de conférences, de tables rondes, de débats, de comptes rendus de pratiques... pour un rassemblement qui doit montrer notre détermination à ce que l'éducation ne soit pas une éducation étriquée et organisée par les seules préoccupations financières. L'école est un

investissement à long terme, nous le savons. **1000 voix pour l'EPS, c'est un pari un peu fou.** Et un joli défi, que l'on doit pouvoir relever. Nous avons fait entendre notre voix, celle du bon sens, l'an dernier en faisant signer 450000 personnes pour l'EPS. Faisons un nouveau pas en participant massivement à ce forum. **Chacun doit se sentir concerné.** Nous avons tout fait pour que chacun puisse venir dans les meilleures conditions. Pour un syndiqué, c'est 30 euros tout compris pour trois jours. Pour un étudiant : 10 euros. Il y aura des personnalités connues, d'autres moins connues, professeurs, journalistes, élus... Tout le monde devrait y trouver son compte pour réfléchir, analyser, proposer, s'exprimer et, naturellement, interpellier les pouvoirs publics.

Un grand nombre d'organisations soutiennent déjà notre manifestation. Rejoignez-nous dès maintenant.

Christian COUTURIER - christian.couturier@snefpsu.net

Site officiel du Forum : <http://www.snefpsu.net/forum/index.html>

CONDITIONS FINANCIERES

Pour les syndiqués

Transport

Train : remboursement sur la base SNCF 2e classe moins 10 € (pensez aux billets de réduction, familles nombreuses, Prem's...!) : www.sncf.com. Pas de remboursement sur la région parisienne.

Voiture : 0,21€/km (minimum 3 personnes : à organiser avec votre SNEP académique)

Pas de remboursement RATP.

Restauration :

seuls les repas du midi sont pris en charge.

Hébergement :


Il est souhaitable de privilégier l'hébergement militant/familial. Néanmoins le SNEP vous donne la possibilité d'être hébergé les nuits des 4 et/ou 5 novembre.

Les non-syndiqués ont également la possibilité de s'inscrire aux repas et hébergements sans prise en charge financière de notre part (contacter Corinne au 01.44.62.82.23 ou peda@snefpsu.net).

Un site dédié au Forum est à votre disposition (programme prévisionnel, fiches d'inscription, de souscription, liste des soutiens...) et régulièrement mis à jour.

<http://www.snefpsu.net/forum/index.html>

(Changement : le Forum commencera à 10h30 le vendredi 4 novembre.)



4,5,6 novembre 2005
Cité internationale universitaire de Paris
Forum International de l'Éducation Physique et du Sport
International Forum of Physical Education and Sport

INSCRIPTION

A RETOURNER AU SNEP - Forum 2005 - 78 rue des Rondeaux, 75020 Paris

NOM
PRENOM
ACADEMIE
ADRESSE PERSONNELLE
.....Tel.
Mét.

DROITS D'INSCRIPTION
Libeller le chèque à "SNEP" CCP 10 755 20 Z PARIS

syndiqué(e) : 30€
 étudiant(e) : 10€
 non syndiqué(e) : 50€
 inscription prise en charge par une institution* : 100€

*Coordonnées :

Je désire être hébergé(e) le(s) : 4 novembre 5 novembre
Je prendrai le(s) repas du midi du(ou) :
 4 novembre 5 novembre 6 novembre

Hébergement militant : je peux héberger personnes

Le transport, l'hébergement et les repas du midi sont pris en charge par le SNEP pour les syndiqués (voir conditions financières)

Vendredi 4 novembre

Inauguration				
10h30-12h30	Présentation de forum - SNEP Cineca : Mr Evaristo, directeur de la division enseignement Ambassadeur de France auprès de l'UNESCO			
14h-14h45	RM Repond, présidente d'EUPEA - L. Maillet, USSEP Autres intervenants étrangers ou représentants d'organisations de l'EPS et du sport			
14h45-15h30	« L'école et société à la croisée des chemins : quelle démocratisation ? » - D. Karmelshauer, philosophie			
16h-17h30	« Sports, cultures du corps, cultures physiques et artistiques : y a-t-il un pathronisme à transformer ? » - G. Vigorelle	« Les apprentissages à l'école » - T. Ladjout - Y. Wachos	« L'EPS et l'école à l'épreuve des comparaisons internationales » - JF Grehaigne - EPS IC Lehmann (DEP) - PISA	Espaces rencontres et débats
18h-20h AGORAS	Performance/exploitation/compétition : quelles valeurs éducatives ? - Starter - UNCSF Sport, sports, jeux, loisirs physiques : quelles pratiques innovantes ? - Starter - CEMEA Sport et handicap : quelles activités physiques adaptées ? - JP Gare Une éducation physique et motricité physique tout au long de la vie ? - Starter JFEGV ou PSGF Quelle prise en compte par l'école de la diversité des cultures ? - M. Traverset Y a-t-il une spécificité de l'EPS pour des publics difficiles ? - Starter « réseau Lyon » Enseignant d'EPS, conditions d'exercice - SNEP SIAPS et EMID			

Samedi 5 novembre

9h-9h45	« Services publics, fonction publique, rôle de l'Etat » - F. Castang (ISL) - A. Le Pars			
10h-11h	Comptes rendus d'expérience			
11h15-12h45	« Sport pour les femmes ou sport de femmes ? » - C. Louveau - C. Anade Escot	« L'école/hoes l'école : spécificités et complémentarités » - G. Leproust Une expérience internationale : M. Jugoslavski - CEMEA	« Santé et EPS » - T. Dubolat - R. Dethellenmes SNCS - SNEP	Espaces rencontres et débats
14h15-15h	Conférence « SPORTS et Impressionisme ? » - DVD Series W. Gasparini : le phénomène social du sport			
15h15-16h15	« Sport, EPS et rapports Nord-Sud » - H. Gouju Projet palestina (PSCG)	« Sciences et techniques des APSA : quels rapports, vers quels métiers de l'intervention ? » - D. Douthier Reactions ACAPSARAPS	« Les enseignements artistiques en EPS : enjeux »	
16h30-18h AGORAS	Sport, culture de paix et droit des groupes ? - Starter PSCG Le sport scolaire, un sport alternatif - UNSS - USSEP EPS et Mixité - C. Vigneron et A. Davisse Cadres territoriaux du sport, professeurs de sport, enseignants d'EPS, quels métiers ? Quelle professionnalité ? - Starter FNEIAPS Comment développer la danse et les arts du cirque en EPS ? - Starter Iolem groupe art communauté table ronde, pratiques concertées Egouts de formation : formation initiale et continue ? - Equipe Caru Espaces adaptés pour l'EPS et le sport : quelles politiques publiques ? - SNEP Quelles pratiques corporelles à l'Université ? - Starter - GNDIS			
18h15-19h45	« Sport et Médias » - Partenariat avec ANS	« Les évolutions du métier au niveau national et international » - P. Santiago (CCDEI) Un syndicaliste (SNEP) Un prof témoignage	« Quelles acquisitions pour tous, fin de primaire, fin de collège ? C'est nécessaire, c'est possible » - JF Grehaigne - C. Garzaull - A. Garnier - S. Renchessy	Espaces rencontres et débats

Dimanche 6 novembre

9h30-10h15	« L'EPS : pratique et innovation sociale » - JI. Ubaldi			
10h30-12h	« CYMBESSE » - ANS et SNEP	« Culture commune et disciplines » - F. Paget - S. Jehoux	« Vers quels programmes en EPS ? » - Groupe SNEP	Espaces rencontres et débats
12h15-13h	MEETING - Intervention SNEP			

Conférences, tables rondes et agoras devront mobiliser chercheurs, experts, acteurs venus de différents champs de la connaissance, de l'expression, de la diversité des pratiques. Le Forum devra s'ouvrir largement sur l'Europe et sur les pays du «sud».

PROTECTION SOCIALE :

les mauvais coups de l'été

Pour l'hôpital public, la politique de «maîtrise de dépenses de santé» se traduit depuis 1999 par l'abandon de la tarification «au prix de journée» et la mise en place d'un budget global amplifié par le «plan hôpital 2007» qui institue «la tarification à l'acte» (rentabilité qui détermine le budget). De ce fait, certains hôpitaux, face à des difficultés financières inextricables, cherchent des recettes. Certains augmentent les prix de journée de 40 à 50%. Nouveau coût qui va peser sur les assurés et les mutuelles complémentaires.

Sous prétexte de pénurie d'infirmières et pour des raisons financières évidentes, des bénévoles et des personnels non formés sont autorisés à exercer dans les blocs opératoires des cliniques (décret du 11 août 2005). Scandaleux, dénoncent les syndicats et associations d'enseignants. Cette décision est contradictoire au développement de la qualité des soins et de sécurité que rappelle sans cesse le ministre de la santé ! Le conseil d'état vient «de suspendre en urgence l'application de ce décret». A suivre donc...

Le nombre de lits dans les maisons de retraite est toujours insuffisant. Le ministre délégué aux personnes âgées annonce la création de 10 000 lits pour 2006 et 2007, quand aujourd'hui 30 000 sont en attente de financement. Il faudrait en créer au moins 10 000 par an.

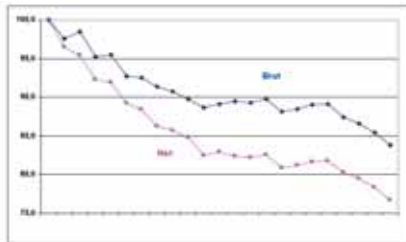
L'AME (Aide Médicale de l'Etat) est de nouveau réduite pour les étrangers sans titre de séjour. Deux décrets du 29 juillet 2005 durcissent les modalités d'admission à l'AME. Le gouvernement veut ainsi en réduire la dépense et contrôler l'ouverture des droits. Que l'AME soit source de dépenses pour l'état

SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE : Il est urgent de réouvrir le dossier

Face à une politique ministérielle qui veut remettre en cause notre Fonction Publique de carrière, qui veut individualiser de plus en plus nos rémunérations, il est nécessaire de poursuivre la mobilisation pour contraindre le gouvernement à ouvrir de réelles négociations.

Souvenons-nous en décembre 2004, le ministre de la Fonction Publique avait clos les négociations salariales. L'action syndicale et la mobilisation des personnels de janvier jusqu'au 10 mars ont contraint le gouvernement à revoir sa copie. Cela a permis que le point d'indice soit revalorisé en niveau de 1,8% : 0,5% au 1er février, 0,5% au 1er juillet et 0,8% en novembre. Cette augmentation correspond à l'inflation prévue officiellement.

La question des rémunérations est au cœur des préoccupations de chacun, d'autant que l'envolée des prix, l'augmentation du prix de l'essence, des loyers, grèvent particulièrement notre budget. Or, les augmentations concédées par le gouvernement ne règlent en rien le lourd contentieux salarial, une perte de plus de 20% en net depuis 20 ans.



Face au renouvellement des générations qui vont partir à la retraite, l'attractivité de nos métiers va être posée : une concurrence sévère va s'exercer pour le recrutement de diplômés dans le privé et le public. Le rapport Fonction Publique «faits et chiffres 2004», indique que le salaire net mensuel moyen de catégorie A est nettement inférieur à celui des cadres du privé.

Carte de comparaison des FP avec minimum de Catégorie A

Salaires mensuels	2001	2002	Evolution en pourcentage
Cadre de privé	3 511	3 511	0%
Cadre FP hors enseignants	2 721	2 721	0%
Catégorie de catégorie A	2 252	2 252	0%

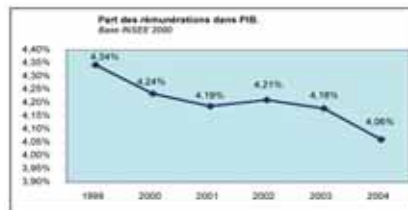
Il représente 65% du salaire des cadres du privé et l'écart s'est encore creusé en 2002.

Autre fait significatif et conséquence de la course du minimum Fonction Publique par rapport au SMIC, la

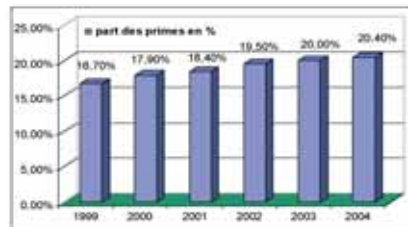


grille de la Fonction Publique connaît un tassement, le début de la carrière des enseignants est passé de 1,75% de la valeur du SMIC en 1983 à 1,26% par rapport au SMIC de 2005.

L'action engagée l'an dernier doit se poursuivre et le gouvernement doit y répondre : il s'agit de se mobiliser pour la reconnaissance de nos qualifications, pour l'attractivité de nos métiers, le respect de nos missions. Il s'agit de réorienter la politique gouvernementale qui ne cesse de réduire les dépenses publiques, notamment par la baisse de nos rémunérations,



qui souhaite casser les solidarités collectives en introduisant des éléments d'individualisation, et aussi



celles intergénérationnelles, en ayant fait le choix d'opérer une rupture entre les salaires des actifs et les pensions de retraite.

Nos revendications portent sur le maintien et la progression du pouvoir d'achat de tous, la reconstruction de la grille de la Fonction Publique avec une reconnaissance des qualifications, essentielles pour l'attractivité de nos métiers. La perte de notre pouvoir d'achat doit se traduire immédiatement par un plan de rattrapage des pertes accumulées. Il s'agit aussi de recréer du lien entre les actifs et les retraites. C'est pourquoi nous demandons le retour à la situation antérieure c'est-à-dire aux principes de péréquation et d'assimilation.

Dominique DELIGNY
dominique.deligny@snefsu.net

(qui ne représenterait pourtant que 0,5% des dépenses de santé), certes, mais ces mesures vont amener les «sans papier» à renoncer aux soins et pourrait conduire à une «catastrophe sanitaire et sociale» (aggravation de certaines maladies comme le sida, la tuberculose...). Aucune répercussion sur le niveau des dépenses, le malade attendra le plus tard possible pour se soigner, se retrouvera aux urgences dont les soins reviennent plus chers que l'AME qui, elle, favorise l'accès aux soins et à la prévention. Cette situation nous préoccupe d'autant plus, nous enseignants, que nous scolarisons leurs enfants.

Malgré les mesures déjà mises en place, le haut conseil annonce que le retour à l'équilibre de l'assurance maladie en 2007, qui était pourtant l'objectif principal de la réforme d'août 2004, est improbable sans mesures nouvelles. D'autres choix pour le financement s'avèrent donc nécessaires. Il est urgent de réfléchir sur des alternatives.

Danger pour les mutuelles de fonctionnaires : La commission européenne rappelle à l'état français qu'il doit cesser de contribuer au fonctionnement des 36 mutuelles de santé des fonctionnaires (dont la MGEN où déjà l'éducation nationale a supprimé un certain nombre de MAD de personnels). Elle considère que les mesures de soutien de l'état bloquent le marché et la concurrence de l'assurance complémentaire maladie (penser : assurances privées). La Mutualité Fonction Publique (MFP) pense que l'enjeu est de faire pour la protection sociale des 5 millions de fonctionnaires. Une réflexion approfondie sur cette question fera l'objet d'un prochain article.

Une vigilance active s'impose à tous, si nous voulons maintenir une protection sociale solidaire et de haut niveau pour tous.

Sophie DUQUESNE

HORS-CLASSE PROFS : Le Ministère, les Recteurs introduisent l'arbitraire dans les promotions hors-classe lors des C.A.P.

Depuis les premiers projets de circulaire le SNEP, le SNES, le SNUEP et le SNEsup n'ont eu de cesse le maintien de l'accès à la hors-classe pour tous et élargi. Dans la perspective de la création d'échelons supplémentaires le SNEP continue de revendiquer l'augmentation du contingent à 20%.

Le travail unitaire de nos élus, tant au niveau académique que national, a permis de s'opposer à la mise en place de critères injustes et inégalitaires visant à faire dépendre quasi exclusivement les promotions des avis de la hiérarchie de proximité.

Les résultats sont certes différents d'une académie à l'autre mais montrent que les initiatives ont payé, faisant reculer de manière conséquente certains Recteurs. Ainsi à Caen le tableau est quasi identique à celui élaboré par le S.N.E.P. C'est aussi le cas de Versailles ou encore Lille ou la Martinique. Dans d'autres académies, comme à Orléans, les représentants syndicaux ont imposé des reculs mais pas suffisants pour obtenir des listes conformes aux accès antérieurs à la hors-classe. A Montpellier la note sur 100 (pédagogique+administrative) ajoutée aux barèmes à disposition de l'I.P.R. et du chef d'établissement est à peu près 2,5 fois supérieure au barème correspondant à l'ancienneté de carrière. Enfin certains Recteurs

ont fait preuve d'un zèle particulier pour appliquer les directives du Ministère comme le montre l'exemple de Toulouse : La part donnée à l'appréciation de l'IPR ou du chef d'établissement est déterminante. Les TZR et les femmes en sont les principales victimes.

Nous pouvons cependant constater qu'un nombre non négligeable de collègues qui, les années précédentes avaient oublié de postuler, ont été promus cette année. L'Académie de Rennes en est une illustration marquante. Les éléments dont nous disposons confirment notre analyse depuis les premières propositions ministérielles. A dose variable l'arbitraire est introduit dans quasiment toutes les CAP. Les critères utilisés par les recteurs ont pour



objet de soumettre les collègues à toute décision de leur hiérarchie. Nous ne pouvons ignorer dans nos arguments les économies que le Ministère entend faire sur le dos des collègues. Nous vivons les premiers effets de la loi organique relative aux lois de finances sur les carrières des personnels. Les promotions à la hors-classe ainsi que les départs à la retraite au 7ème échelon de cette hors-classe doivent être réduits à leur strict minimum. «*Mais pas d'inquiétude sur notre pouvoir d'achat*» : Notre Ministre a déclaré, début juillet sur France inter, que les personnels allaient pouvoir l'augmenter en acceptant (si besoin en étant contraint) d'effectuer jusqu'à 60 heures annuelles destinées au remplacement de leurs collègues absents pour des durées inférieures à 15 jours.

Les luttes menées tant au niveau national qu'académique ont produit des résultats encourageants que nous devons prolonger dès maintenant. Le Ministre et les Recteurs devront s'expliquer auprès des personnels sur les conséquences de ces orientations. Par une mobilisation accrue nous disposons d'atouts pour les faire reculer et permettre au plus grand nombre un départ à la retraite à l'indicateur terminal de la hors-classe.

Bernard CHARLIER
bernard.charlier@snepsu.net

HORS-CLASSE AGREGES : Compte-rendu de CAPN

Les choix ministériels inscrits dans la note de service 2005 et les choix rectoraux opérés en CAPA dans l'attribution des bonifications prévues ont généré d'inacceptables inégalités. Elles ont été révélées par l'interclassement brut issu du barème. S'abritant alors derrière les recommandations du Conseil d'Etat, le Ministère a choisi d'abandonner, en CAPN, toute référence au barème.

C'est pourquoi nous avons refusé de siéger le 5 juillet 05. Nous avons dénoncé les effets des bonifications rectorales fort disparates entre les académies, les disciplines et les collègues et rappelé notre exigence d'examiner cette promotion en res-

pectant ce qui avait présidé à sa conception en 1989 : débouché de fin carrière, ouvert au plus grand nombre, par rotation, et son caractère national qui implique équité, toutes disciplines confondues et toutes académies confondues.

L'administration centrale contrainte par notre détermination a accepté de prendre en compte trois de nos préoccupations : comparabilité des possibilités de promotions entre les disciplines, examen systématique de la situation des collègues proches de la retraite, correction des disparités académiques.

Bilan :

- Perspective d'évolution de carrière pour les collègues : à 90%, les promus sont des agrégés au delà du 11^e échelon + 4 ans (palier du plein bénéfice).
- Homogénéité des disciplines : disparités sensiblement corrigées.
- Homogénéité des académies : bon nombre de déséquilibres subsistent.

En fin de CAPN, nous avons déclaré dans l'unité que :

- la promotion 2005 est marquée par trop d'inégalités de traitement induites :
- par la procédure mise en œuvre et le manque de cadrage national,

- par la décision de refuser de s'appuyer sur le barème,
- par les avis énoncés par l'administration, tant ils ont manqué de pertinence,
- le nombre de promotions était insuffisant (1295) pour permettre à tous les agrégés en fin de carrière d'en bénéficier (potentiellement 2800).

Texte intégral de la déclaration unitaire de fin de CAPN sur le site

Nous devons tous ensemble défendre la Hors Classe comme débouché de fin de carrière accessible à tous.

Pour 2006, il faut qu'à partir d'un bilan approfondi de cette promotion, une réelle négociation s'ouvre pour la rédaction de la prochaine note 2006 afin de définir des critères transparents et objectifs dans un barème national permettant la comparaison sérieuse des situations, sans les faire dépendre des avis portés par les différentes hiérarchies de proximité. Dans le même temps le verrou budgétaire doit sauter pour élargir le nombre de possibilités de 15 à 20%.

Au delà, nous demandons de véritables négociations d'ensemble pour reconstruire nos carrières qui doivent rester attractives pour nous mêmes et pour ceux qui souhaitent devenir enseignants.

Martine SOREAU - martine.soreau@snepsu.net



Epilogue heureux d'une affaire exemplaire

Il y a plus de 4 ans, un collègue de l'académie de Rouen était suspendu après dénonciation par des élèves d'une classe de 6ème de prétendus atouchements. Un comité de soutien dénonçait aussitôt dans une lettre de haute tenue au député de la circonscription, les effets pervers et néfastes de la circulaire du 26.08.97 co-signée par les Ministres C. Allègre et S. Royal.

Un arrêt de travail symbolique était observé par les personnels du collège. Rappelant le déroulement de l'affaire «où la diligence et la ligne de conduite de l'Administration étaient incompatibles avec la sérénité, la discrétion et l'efficacité qu'il y aurait lieu d'adopter», le comité dénonçait l'ampleur prise par la rumeur dès l'annonce de la «suspension» du collègue...«Les faits non vérifiés, non confirmés deviennent soupçons et accusations»... Des gestes «sécuritaires» lors d'un cours d'EPS deviennent rapidement «violence sexuelle».

Du double souci, proclamé dans le préambule de la circulaire, «de la protection de l'enfant et de la présomption d'innocence qui s'attache à la personne mise en cause», il ne reste que «les dramatiques conséquences sur l'honneur, la responsabilité, la santé morale et physique de l'enseignant, de sa famille, de la communauté scolaire et son environnement». Et les conséquences psychologiques à terme pour les élèves à l'origine de la fausse rumeur...

Comme dans les autres affaires dont j'ai eu l'occasion de faire état dans divers articles et publications, le SNEP a pris immédiatement en charge la défense du collègue tant sur le plan syndical que juridique. Une longue bataille a alors commencé avec le refus du rectorat d'accorder à C.S la protection de l'article XI du statut au motif que «le Procureur de la République est saisi... (1)». Deux mois après la suspension, le Procureur confirme que l'information judiciaire a été classée sans suite pour **absence d'infraction**. C.S est réintégré. La bataille pour obtenir le retrait du dossier administratif, des pièces «accusatrices» va cependant durer 4 ans !

Je n'en livre ici que l'épilogue qui vient d'intervenir avec le jugement du Tribunal Administratif de Rouen en date du 29 juin 2005.

Extraits : «*Considérant que le 27/12/00 le Procureur de la République a mis l'intéressé hors de cause et a procédé à un classement sans suite pour absence d'infraction... que C.S n'a fait l'objet d'aucune poursuite disciplinaire à raison des faits qui lui avaient été reprochés,... que les documents dont C.S avait sollicité le retrait de son dossier administratif... revêtent à l'égard de ce dernier un caractère injurieux et diffamatoire,... que la présence de ces pièces dans le dossier de l'agent est en l'espèce contraire aux prescriptions de la loi du 13/07/83 (2) ...* DÉCIDE :

Article 1 : la décision du Recteur de l'académie de Rouen en date du 23/05/00 et la décision par laquelle le Ministre de l'Education Nationale a implicitement rejeté le recours hiérarchique par C.S à l'encontre de la dite décision sont annulées.

Article 2 : il est enjoint au Recteur de l'académie de Rouen de procéder au retrait du dossier administratif personnel de C.S les pièces référencées III-01 à III-40 dans un délai de quinze jours à compter de la notification du présent jugement».

Belle victoire et précieuse jurisprudence.

Marcel BERGE
marcel.berge@snepfsu.net

(1) à noter qu'une jurisprudence récente a dénué toute pertinence à ce motif pour refuser le bénéfice de l'article XI (2) le statut des fonctionnaires

Par jugement en date du 19/05/2005, le Tribunal Administratif de Toulouse a fait droit à la requête formée, avec l'aide du SNEP par notre collègue J.L. Decormeille, contre le refus du recteur, confirmé par le ministre, de l'inscrire sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des CE d'EPS.

L'intérêt de cette jurisprudence est de sanctionner un comportement autoritaire conjoint de la hiérarchie administrative et pédagogique qui reprochait à tort à notre collègue de n'avoir pas remis le projet pédagogique de l'équipe EPS du collège Bellevue d'Albi.

Marcel BERGE



UNSS

Si chacune et chacun d'entre nous est directement touché(e) par l'augmentation du coût des produits pétroliers (voiture, chauffage), nous allons être directement confrontés – en tant qu'enseignant d'EPS – aux conséquences de cette inflation : chauffage des établissements, financement des cars voire des locations dans le cadre des cours d'EPS mais également difficultés probables pour les A.S liées aux augmentations prévisibles des tarifs des compagnies de cars.

Sans attendre, il convient d'intervenir -dans chaque collège, chaque lycée- auprès du chef d'établissement et de la collectivité territoriale de tutelle pour qu'une dotation financière supplémentaire permette d'assurer effectivement le déroulement de tous les cycles d'APSA prévu dans le cadre du projet EPS. Par ailleurs, concernant le sport scolaire, nous refusons à la fois que les familles supportent ces augmentations et que la densité et le dynamisme des rencontres soient mis en cause. C'est pourquoi le SNEP propose à tous les enseignants d'EPS de soutenir la demande d'une subvention complémentaire du MEN à l'UNSS en signant la pétition que nous lançons.

Jean FAYEMENDY - jean.fayemendy@snepfsu.net

Le SNEP (FSU), à l'initiative de l'adresse ci-dessous, remettra au Ministère de l'Education Nationale l'ensemble des signatures qui auront été collectées à l'occasion des différentes réunions de rentrée des enseignants d'EPS, animateurs des A.S d'établissement.

Les enseignants d'EPS, animateurs des Associations Sportives, s'adressent au Ministre de l'Education Nationale, Président de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

Monsieur le Ministre et Président de l'U.N.S.S,

Les rencontres organisées aux différents niveaux de l'U.N.S.S (et tout particulièrement au sein des districts) nécessitent – chaque mercredi - l'utilisation de nombreux cars.

L'inflation des produits pétroliers a et va avoir des conséquences importantes sur le fonctionnement des Associations Sportives et du sport scolaire. Afin de ne pas faire supporter aux familles le surcoût engendré par l'augmentation des tarifs des compagnies de cars et de ne pas nuire au dynamisme des rencontres, nous soutenons la demande d'attribution d'une subvention complémentaire du Ministère de l'Education Nationale à l'U.N.S.S.

UNSS - 10 rue de la République - 92000 Nanterre - Tél : 01 47 37 00 00

UNSS - 10 rue de la République - 92000 Nanterre - Tél : 01 47 37 00 00

J.O. 2012

CE SERA LONDRES, mais nous voulons LES ÉQUIPEMENTS ... et «UN AUTRE SPORT».

«Suite au choix de Londres, pour les JO de 2012, Dominique de Villepin a annoncé qu'il allait lancer «prochainement» des consultations pour «lancer un grand programme sportif national». «Nous construisons les infrastructures sportives que nous avons envisagées et qui manquent à notre pays : le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, la base nautique de Vaires-sur-Marne et la piscine olympique d'Aubervilliers», a-t-il ajouté.

La modernisation de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP) «sera achevée avant les jeux Olympiques de Pékin (en 2008) pour en faire le centre d'entraînement multisports le plus moderne du monde», a-t-il ajouté.» (Site www.premier-ministre.gouv.fr, le 6/7/2005)

Le Premier Ministre d'un gouvernement qui continue à vider progressivement de sa substance le MJS (cf. l'article de Sébastien Gauthier p 15) semble avoir une vision bien étroite, et très libérale, d'un grand programme sportif national. Comme si une grande nation sportive ne se reconnaissait qu'à travers ses titres internationaux et ses médailles Olympiques.



Avec le SNEP, les enseignants d'EPS et les professeurs de sport militent pour «un autre sport». Un sport de haute performance exempté du dopage, de la violence, de la tricherie, de la mercantilisation, mais surtout un sport de haut niveau construit sur la base d'une pratique sportive développée pour tous, d'une véritable démocratisation dans l'accès des jeunes, garçons et filles, des femmes et des hommes aux sports dans leur diversité et leur richesse. Cela nécessite avant tout un projet ambitieux pour l'EPS et le sport scolaire, dans les écoles, collèges et lycées ; un développement des pratiques physiques et sportives dans l'enseignement supérieur. Cela passe naturellement par un investissement dans la création et la rénovation d'installations sportives modernes et diversifiées, à disposition des scolaires et des clubs. Le projet Paris 2012 a montré qu'une telle politique était envisageable dès lors que la volonté des décideurs était réelle. Nous ne doutons pas que le «club des investisseurs», très présent médiatiquement jusqu'au 6 juillet, ait remis ses dossiers de financement. Il reste pour Paris, la région Ile de France et le gouvernement des engagements qui ne peuvent passer à la trappe. Et nous n'accepterons pas que seuls quelques projets d'équipements de prestige soient poursuivis. Ceux-ci n'ont de sens que si des gymnases, des stades, des piscines existent en nombre, proches des écoles, collèges et lycées. Ce n'est que rarement le cas à Paris et dans la région parisienne.

Tant sur l'idée d'imaginer «un autre sport» que sur celle de développer l'EPS et le sport scolaire, le SNEP ne considère pas comme définitivement refermé le dossier élaboré pour soutenir la candidature de Paris 2012.

Michel FOUQUET - michel.fouquet@snefsu.net

Perdus sur dossier, il faut les gagner sur le terrain.

Pendant plusieurs mois la candidature de Paris pour les JO 2012 a été présentée par les médias comme favorite. C'était acquis, pour notre ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative qui annonçait que cela allait lui permettre d'obtenir ENFIN un budget 2006, à la hauteur des «BESOINS». L'attribution à Londres des JO 2012 a donc été une grande déception pour des millions de français et pour le mouvement sportif. La décision du CIO est-elle logique par rapport aux candidatures en concurrence ? Chacun peut avoir son avis. Mais un gouvernement qui ne consacre que 0,12% du budget de l'Etat au développement du sport pouvait-il espérer être désigné pour organiser un événement sportif international tel que les JO ? Même, si cette situation n'a sans doute pas influencé le vote des membres du CIO, on peut estimer qu'il y a une certaine logique à ne pas confier l'organisation des JO à un pays qui ne développe pas une politique ambitieuse de promotion du sport.



Depuis des années en effet :

- le budget consacré au sport et aux APS par l'Etat est en régression,
- le nombre d'emplois de fonctionnaires chargés de la promotion du sport et de l'EPS est en diminution,
- le service public de formation est progressivement privatisé. Un établissement (site de Montry) assurant des formations et hébergeant des pôles sportifs régionaux et nationaux est fermé le 1er juillet 2005 sur une décision politique ; avec des arguments fallacieux («un garage à vélos» selon le ministre des Sports qui semble ignorer les activités développées dans les établissements de son ministère).

POUR UNE POLITIQUE SPORTIVE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU SPORT DE MASSE ET DU HAUT NIVEAU

Sans l'attribution des JO 2012, face à une décentralisation grandissante, face au fait que les collectivités territoriales contribuent actuellement de manière très majoritaire au niveau budgétaire au développement du sport, l'existence du MJSVA est plus que jamais menacée.

Il est nécessaire de développer une politique ambitieuse ce qui suppose :

- de porter à 1% du budget de l'Etat le budget du MJSVA,
- de décider un plan sur 5 ans de 1500 créations d'emplois supplémentaires de professeurs de sport, afin de recréer un maillage départemental et de secteur au plus près des usagers, d'aide au développement sportif et associatif, comme le proposaient les Etats «généralistes» du sport,
- de développer le service public de formation (en liaison avec les autres partenaires institutionnels) ce qui suppose une augmentation du nombre de professeurs de sport et de personnels ATOS dans les établissements,
- d'annuler la fermeture du site de Montry,
- de stopper la suppression des postes TOS et la privatisation du service public de formation.

C'est à ces conditions que le MJSVA sera reconnu nationalement comme service public de développement du sport et que son existence ne sera pas contestée.

Sébastien GAUTIER - sebastien.gautier@snefsu.net